

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 18 décembre 2025 à Bata (République de Guinée Equatoriale), sous la présidence de Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Ministre à la Présidence de la République de Guinée Equatoriale, Chargé de l'Intégration.

Après avoir pris connaissance de l'état de mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées lors de ses sessions antérieures, le Conseil d'Administration a analysé les évolutions récentes de la conjoncture économique et financière de la Sous-région ainsi que les perspectives à court et moyen termes. De même, il a pris note des développements enregistrés dans le cadre de la coopération entre les pays membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI).

En outre, le Conseil d'Administration a examiné et adopté le budget de la BEAC au titre de l'exercice 2026, arrêté en recettes à la somme de FCFA 586 634 958 296 et en dépenses à la somme de FCFA 333 341 790 605, dégageant un excédent prévisionnel de francs CFA 253 293 167 691.

Enfin, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) du Règlement portant application de la norme ISO 20022, du Règlement relatif à la mise à l'index des clients des établissements assujettis à la COBAC en matière de non-remboursement de crédit, du Règlement portant institution d'un régime général d'inscription en compte des valeurs mobilières et autres titres financiers émis sur le territoire des Etats membres de la CEMAC ainsi que du Règlement portant organisation et fonctionnement du GABAC. /- *Say*

Pour le Président du Conseil d'Administration,



Lucas ABAGA NCHAMA
Ministre à la Présidence de la République
de Guinée Equatoriale, Chargé de l'Intégration